

Annexe 1 guide d'entretien : professionnels de la santé

1. Pouvez-vous vous présenter et présenter votre fonction au sein de l'institution ?
 - Votre ancienneté ?
 - Les différents services dans lesquels vous avez travaillé ?
 - Depuis quand travaillez-vous dans le service ?
 - Pourquoi avoir choisi ce service ?
 2. Comment le don d'organes est-il abordé auprès du patient ?
 - A quel moment le don d'organes est-il abordé avec le patient ?
 - Dans quel cas le don d'organes est-il abordé avec le patient ?
 - Qu'êtes-vous en mesure de faire lorsque le don d'organes n'est pas abordable avec le patient ?
 - Lors de vos anamnèses, la question de la religion est-elle abordée ?
- Oui, quels sont les questions ou informations données/posées aux patients à ce propos ?
- Non, pensez-vous qu'il serait intéressant de poser des questions à ce propos aux patients ?
3. Quels sont selon vous les raisons du refus au don d'organes ?
 4. Dans votre carrière, avez-vous été confronté à des refus de don d'organes ?
 - Pouvez-vous expliquer la situation que vous avez vécu ?
 5. Comment les croyances des patients ont été abordées dans vos études ?
 - De quelle manière ?
 - Quel est votre avis sur les cours donnés ?
 - Avez-vous une idée d'une façon de faire pour que ces cours soient peut-être plus pertinents ?
 6. Comment les croyances des patients sont-elles abordées lors de vos formations au sein des cliniques si celles-ci le sont ?
 - En quoi les formations auxquelles vous avez participé vous ont-elles aidées dans la prise en charge des patients ?
 - En quoi la formation des soignants sur la religion pourrait-elle contribuer à une meilleure compréhension des enjeux liés au prélèvement d'organes ?
 - Avez-vous des pistes d'amélioration concernant ces formations ?
 7. Comment coopérez-vous avec les aumôniers présents au sein de l'institution ?
 - Quand collaborez-vous avec les aumôniers de l'hôpital ?

- Quelle est la place de l'aumônier dans les prises en charge des patients ? et plus particulièrement lors d'un prélèvement d'organes ?

Disponibilité des données : les retranscriptions des entretiens ne sont pas disponibles par soucis de confidentialité des professionnels entretenus. Elles peuvent être obtenues sur demande justifiée et motivée.